



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/134

OBJET : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU COMITE SYNDICAL D'ÉLECTRIFICATION DU SDEEG

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuracy à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuracy à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuracy à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/134

**OBJET : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU COMITE SYNDICAL
D'ÉLECTRIFICATION DU SDEEG**

- Vu** l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats à la carte,
- Vu** les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêtés préfectoraux du 30 juillet 2015 (modification compétences) et du 3 novembre 2015 (modification Article 15),
- Vu** la délibération n°2019/106 du 2 juillet 2019 portant adhésion au SDEEG,
- Vu** la délibération n°2019/107 du 2 juillet 2019 portant sur le transfert au SDEEG de la compétence « Eclairage Public » pour les points lumineux des zones d'activités d'intérêt communautaire.
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de communes de Montesquieu a adhéré au SDEEG par délibération du 2 juillet 2019. Elle a transféré en suivant au SDEEG, pour une durée de 9 ans, la compétence « Eclairage Public » pour :

- la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- la maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie portant sur l'éclairage public,
- l'exploitation et la gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

Pour faire suite au renouvellement de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de Montesquieu, il convient de désigner les nouveaux délégués de la Communauté de Communes de Montesquieu pour siéger au Comité Syndical d'électrification du SDEEG.

Il est à noter que le montant annuel de l'adhésion s'élève à 50 € par délégué.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/134

**OBJET : DÉSIGNATION DÉLÉGUÉS AU COMITE SYNDICAL
D'ÉLECTRIFICATION DU SDEEG**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne les membres suivants comme délégués pour siéger au Comité Syndical d'électrification :

Représentants
Monsieur TAMARELLE
Monsieur BARBAN
Monsieur AULANIER
Monsieur GACHET

- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente délibération

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

